

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON – 20 AOUT 2013

L'an deux mille treize, **le 20 août 2013**, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 13 août 2013, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Monique PIOT, Maire

**Etaient Présents** : Jean-Pierre TROUCHE, Gabriel GOLDSCHIEDER, Yann DUMAS, Madeleine OLANIER, Alain LELOUP, Philippe MOREAU, Emmanuel VALERY, Sophie MALGOURIS, Stéphanie WURPILLOT, Michel LE ROUX (a reçu procuration de Jean-Paul PINAUD), Bernadette CORJON (a reçu procuration d'Eliane COGNOT), formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : Eliane COGNOT (a donné procuration à Bernadette CORJON), Jean-Paul PINAUD (a donné procuration à Michel LE ROUX), Catherine PESCHER

**Absents** : Xavier BONLIEU, Francis CAMMAL

Jean-Pierre TROUCHE est nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 18 juillet 2013 est adopté à l'unanimité.

## **ORDRE DU JOUR**

Madame le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal, qui accepte à l'unanimité, d'inscrire à l'ordre du jour un point supplémentaire : accueil de l'exposition itinérante de l'AFTAB et demande de subventions.

### **1/ Ecole élémentaire : réalisation d'un prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2336-3,
- Vu le Budget Primitif 2013,
- Considérant que le Conseil Municipal a décidé la réalisation de l'opération de réhabilitation et d'extension de l'école élémentaire,
- Vu l'estimation de l'opération et les différentes dépenses liées,
- Vu les demandes de subventions sollicités auprès de l'Etat et du Conseil Régional,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Gabriel GOLDSCHIEDER sur l'opération susvisée, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Madame le Maire à solliciter et à négocier auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un prêt d'un montant de 600 000 euros dont les caractéristiques principales sont les suivantes :
  - Durée totale du prêt : 20 ans et 1 trimestre
  - Périodicité des échéances : trimestrielles
  - Amortissement à capital constant
  - Taux : taux du Livret A + 1 % (révisable selon le taux du livret A)
- AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat réglant les conditions de ce prêt et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Au cours des débats, Monsieur GOLDSCHIEDER présente au Conseil Municipal les possibilités de prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, qui propose des prêts à hauteur de la moitié du besoin d'emprunt. Le plan de financement de l'opération fait apparaître un besoin d'emprunt d'1.2 millions d'euros. La Commune peut donc solliciter un prêt à hauteur de 600 000 euros auprès de la Caisse des Dépôts. Le taux de l'emprunt correspondra au taux du livret A + 1 %, et sera révisable selon l'évolution du livret A. Monsieur GOLDSCHIEDER présente au Conseil le tableau d'endettement mis à jour (ratios d'endettement, possibilités d'emprunts, etc.).

### **2/ Ecole élémentaire : réalisation d'un prêt**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2336-3,
- Vu le Budget Primitif 2013,
- Considérant que le Conseil Municipal a décidé la réalisation de l'opération de réhabilitation et d'extension de l'école élémentaire,

- Vu l'estimation de l'opération et les différentes dépenses liées,
- Vu les demandes de subventions sollicités auprès de l'Etat et du Conseil Régional,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Gabriel GOLDSCHIEDER sur l'opération susvisée, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Madame le Maire à négocier auprès des établissements bancaires les conditions financières d'un prêt (durée, taux, périodicité notamment) pour un montant de 600 000 euros.
- AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat réglant les conditions de ce prêt et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

### **3/ Accueil de l'exposition itinérante de l'AFTAB et demande de subventions**

Monsieur Yann DUMAS propose au Conseil Municipal d'accueillir l'exposition itinérante de tournage d'art sur bois « Du cœur à l'écorce », présentée par l'AFTAB (Association Française pour le Tournage d'Art sur Bois), dans le cadre du Salon Arbothéma organisé par la Commune le 10 novembre 2013. L'exposition serait également présentée les semaines suivantes à la médiathèque communale. Le coût de l'opération s'élèverait à 3100 euros.

Monsieur Yann DUMAS propose au Conseil d'autoriser Madame le Maire à solliciter auprès du Conseil Général du Loiret une subvention dans le cadre de l'aide aux salons et expositions artistiques. Cette aide est plafonnée à 30 % des dépenses subventionnables, et à 765 euros pour les projets à caractère local et 3000 euros pour les projets à caractère cantonal. Monsieur Yann DUMAS propose également au Conseil d'autoriser Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région Centre.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'accueil de l'exposition itinérante de tournage d'art sur bois proposée par l'AFTAB, pour un montant de 3100 euros,
- AUTORISE Madame le Maire à solliciter des subventions auprès du Conseil Général du Loiret dans le cadre de l'aide aux salons et expositions artistiques, et auprès de la Région Centre,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à ce projet,
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget (chap 011).

Au cours des débats, Monsieur Yann DUMAS présente au Conseil Municipal l'exposition itinérante 2012-2013 « Du cœur à l'écorce » proposée par l'AFTAB et rassemblant des artistes français et européens. Des animations avec des tourneurs sur bois seront également proposées.

Fin du Conseil : 19h30